



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de la SAONE ET LOIRE  
**COMMUNE DE MOREY**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 08 août 2022**

Nombre de membres :

- afférents au Conseil : 11
- en exercice : 09
- Présents : 07
- Pris part à la délibération : 09

L'an deux mil vingt-deux, le huit août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Abdoukader ATTEYE, maire de la commune.

Date de la Convocation : 01/08/2022

Date d'affichage : 01/08/2022

Secrétaire de séance :  
Nathalie LETANG

**Présents :** M. Abdoukader ATTEYE, M. Frédéric BAUDIN  
M. Paul BERNARD, M. Quentin DROMARD, M. Jean-Jacques  
GUINOT, Mme Nathalie LETANG, Mme Sylvie SEGAUD.

**Excusés :** M. Bernard BALMONT donnant pouvoir à Jean-Jacques  
GUINOT ; Mme Eliane GUILLOT donnant pouvoir à Quentin  
DROMARD.

Désignation du Secrétaire de séance :

Mme Nathalie LETANG pose sa candidature.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

Point ajouté à l'ordre du jour :

Modification du tarif des boissons pour la manifestation du 15 août.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

I/ Création du service commun pour le remplacement des secrétaires de mairie et des personnels administratifs communaux :

Vote d'une convention entre la CUCM et la commune de Morey applicable à partir du 01/01/2023 pour le remplacement éventuel de la secrétaire de mairie moyennant une cotisation annuelle forfaitaire de 210 € et le remboursement à la CUCM du coût salarial, révisés tous les ans.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **II / Recrutement d'un vacataire pour le « job d'été » :**

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Jacques GUINOT, informe les membres du Conseil Municipal que deux candidatures ont répondu à cette offre. Un candidat a été retenu à savoir M. Eddy ATTEYE.

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le recrutement d'un vacataire et ensuite établir un contrat pour recrutement d'un vacataire.

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **recrute** un vacataire pour effectuer des travaux en tant qu'adjoint technique territorial durant la période estivale pendant deux semaines à raison de 35 h hebdomadaire.

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **III / Participation au financement du Fond de Solidarité Logement 2022 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de participation au financement du Fonds de Solidarité logement (FSL) pour l'année 2022 suite au transfert aux Départements de la gestion de ce fonds. La vocation du FSL s'inscrit dans le cadre du Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

M. le Maire propose de participer financièrement à cette action. Une décision modificative sera nécessaire pour prévoir au budget principal cette dépense, à savoir :  $0.35 \text{ € / hab} \times 211 = 73.85 \text{ €}$ .

**Après** en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** de participer financièrement à cette action et **autorise** M. le Maire à procéder aux écritures comptables suivantes :

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	
<b>Article (Chap)</b>	<b>Montant</b>
60628 (011) : Autres fournitures non stock	- 73.85 €
6574 (65) : Subv. Fonct. aux asso. et autres	73.85 €

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 09 pour, 0 contre, 0 abstention**

## **Informations données par le Maire :**

- La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente engagée à Fangey-le-Bas.
- Le feu d'artifice aura lieu le soir du 15 août sous réserve de conditions météorologiques compatibles ; une société habilitée gèrera la fourniture, l'installation et la mise à feu des artifices.
- Le recrutement d'une secrétaire de mairie est en cours; la formation est déjà programmée (1 semaine/mois) à partir du mois d'octobre.

## Questions diverses

- La manifestation du 15 août se déroulera à la salle des fêtes, sous chapiteau. L'organisation est assurée par M. le Maire.  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Jean-Jacques GUINOT, fait part de son inquiétude sur l'utilisation de la structure lors de certaines festivités Moreytoises. Il rappelle la réglementation en vigueur qui doit être appliquée.
- « Comité des fêtes » : afin de s'affranchir de la lourdeur administrative liée à la gestion d'argent public (régie municipale) il est évoqué la nécessité de créer un comité des fêtes. La volonté de maintenir les manifestations du 14 juillet et du 15 août est partagée par tous les membres du Conseil Municipal malgré des divergences sur le mode opératoire et sur l'engagement des conseillers municipaux.

### **Mme Sylvie SEGAUD quitte la séance à 20 h.**

- Rénovation du chemin des Alouettes : Une partie de ce chemin a été rénovée pour assurer une circulation en toute sécurité des familles qui utilisent quotidiennement cette voie non goudronnée. L'évacuation des eaux de ruissellement est à finaliser avec l'entreprise mandatée pour limiter les dégradations et permettre le passage des véhicules légers.  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Jean-Jacques GUINOT, précise qu'il a été tardivement mis au courant du lancement des travaux ce qui a eu pour conséquence de réaliser la préparation du chantier en urgence.
- Job d'été : Divers travaux de peinture lui ont été confiés, entretien des murs et des allées du cimetière, remise en état porte de la bascule à livre. Jean-Jacques GUINOT a apprécié sa ponctualité et sa volonté de vouloir bien faire.
- Fauchage raisonné : Jean-Jacques GUINOT propose un document de travail, réalisé par ses soins, sur le fauchage raisonné. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Logement communal : M. Jean-Jacques GUINOT informe les membres du Conseil Municipal des problèmes d'évacuation des toilettes dans le logement situé au-dessus de la mairie. Il serait nécessaire d'intervenir dans les plus brefs délais.

## IV / Tarifs boissons :

Afin de répondre à l'attente de la trésorerie il faut établir une délibération au lieu d'un arrêté du tarif des boissons pour la buvette lors des manifestations communales, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

Désignation	Montant
Boissons sans alcool Vin au verre Bouteille d'eau gazeuse Gobelet	1.50 €
Bière Punch	2.50 €
Pichet vin	8.00 €
Bouteille 75 cl	12.00 €

Vote à main levée

**Adopté à l'unanimité par les membres présents : 08 pour, 0 contre, 0 abstention**

Séance levée à 21 h 00

**Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 12 septembre à 19h**